

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 mars 2021
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Viet Nam, qui exercera la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril 2021, entend organiser un débat public sur le thème « Développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en vue de renforcer la confiance et le dialogue dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits », au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales », le lundi 19 avril 2021 à 8 heures (heure de New York).

Afin d'orienter le débat, le Viet Nam a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Annexe à la lettre datée du 25 mars 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage relative au débat public du Conseil de sécurité qui se tiendra le 19 avril 2021 sur le thème « Développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en vue de renforcer la confiance et le dialogue dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits »

Contexte

1. La communauté internationale continue de se heurter à de graves difficultés pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Actuellement, notre monde subit toujours le fléau de la guerre et de nombreux pays et régions continuent d'être en proie à des tensions et à l'instabilité, dont les causes sont souvent, entre autres, des conflits ethniques et raciaux, des différends interétatiques, la criminalité transnationale organisée et les activités de groupes terroristes armés. Il y a déjà cinq ans de cela, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix avait dit clairement que la communauté internationale ne parvenait pas à prévenir les conflits (voir [S/2015/446-A/70/95](#)). Depuis 2015, ces derniers ont entraîné des pertes en vies humaines, dont le nombre a dépassé 488 000¹. Ce constat nous fait souffrir, en particulier parce qu'un investissement relativement modeste avant que l'explosion de violence ne survienne suffirait à nous épargner la mobilisation des ressources bien plus importantes qui sont nécessaires lorsque la prévention a échoué. En 2015, les fonds réunis au titre de l'appel humanitaire mondial lancé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'élevaient à 19,44 milliards de dollars ; six ans plus tard, ce montant a atteint le chiffre faramineux de 31,6 milliards de dollars².

2. En outre, l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a des conséquences de plus en plus préoccupantes pour la paix et la sécurité. Elle a non seulement tué des millions de gens mais elle a rendu encore plus complexe notre action en faveur du maintien de la paix et de la stabilité aux quatre coins du monde.

3. La prolongation des conflits et le risque de leur résurgence en divers endroits mettent en évidence les sérieux obstacles auxquels se heurtent actuellement nos efforts de prévention. Un grand nombre de mesures prises à ces fins n'ont malheureusement pas pu exprimer tout leur potentiel en raison de l'absence de volonté politique constatée en diverses occasions. Certaines de ces mesures, qui consistent par exemple à conduire des missions d'enquête ou à émettre des alertes rapides, ne rencontrent pas toujours le plein consentement des parties concernées.

4. Les mesures de renforcement de la confiance et le dialogue se sont avérés à même de prévenir et de régler des crises qui auraient pu entraîner une escalade de la violence, et de réduire les tensions entre États ou entre les parties à un conflit interne. Lorsqu'un mécanisme de dialogue est mis en place précocement, il instaure des conditions propices au renforcement de la compréhension mutuelle, en particulier des intérêts légitimes des parties concernées, ce qui permet d'éviter les erreurs

¹ Uppsala Conflict Data Program, 2021.

² Voir rapport du Secrétaire général intitulé « L'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits : un engagement collectif renouvelé » ([S/2015/730](#)) ; voir également *Aperçu humanitaire mondial 2021* (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, décembre 2020).

d'appréciation et d'entretenir les occasions d'interaction et, par conséquent, joue en faveur d'un règlement diplomatique des différends.

5. Présentant des avantages comparatifs tels que la proximité géographique, l'expérience et la connaissance fine des dynamiques locales, les organisations régionales et sous-régionales sont sensibles aux évolutions en cours et aux conditions qui prévalent dans leur région, et ainsi mieux préparées à détecter les signes et les facteurs d'une aggravation de la situation et à agir en vue de leur atténuation. Par conséquent, dotées de la précieuse capacité d'entretenir une habitude de dialogue et de coopération entre leurs États membres, elles continuent de façonner, de diffuser et de promouvoir les normes internationales qui président aux relations interétatiques et d'aider les pays de la région à prévenir et à régler les conflits internes.

6. Conscient de ces avantages, les organismes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, se sont entretenus avec diverses organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Ligue des États arabes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ces organisations ont créé différents mécanismes propres à promouvoir des mesures de confiance, l'objectif étant d'instaurer la confiance, d'éviter les tensions entre les pays de la région et aussi d'aider chacun des États membres à cet égard. L'Union africaine joue un rôle central en s'employant à édifier « une Afrique pacifique et sûre », l'une des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Outre leur action de coordination des efforts déployés pour régler les différends entre États, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour n'en nommer que quelques-unes, ont grandement contribué à faciliter l'instauration de la confiance et du dialogue à l'intérieur d'États comme la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la République centrafricaine, le Soudan, le Soudan du Sud et d'autres. De nombreux pays en Europe ont également bénéficié du soutien de l'OSCE qui s'est efforcée de favoriser les mesures de confiance et le dialogue. À titre d'exemple représentatif, on peut citer une publication de cette organisation, *OSCE Guide on Non-military Confidence-Building Measures*, dans laquelle celle-ci donne la preuve de sa volonté de mettre tout en œuvre pour prévenir et régler les différends de cette façon.

7. Depuis sa création, l'ASEAN s'est employée par tous les moyens à promouvoir la confiance entre ses États membres et avec d'autres partenaires dans divers domaines de coopération, notamment la sécurité et la défense. Les mesures de confiance sont la clé de voûte de son action et de celles du Forum régional de l'ASEAN et d'autres mécanismes placés sous son égide. La « méthode ASEAN », très au point, qui s'attache à instaurer patiemment le dialogue et le consensus et à les entretenir tout en respectant l'égalité et les préoccupations légitimes des parties concernées, est reconnue pour sa contribution à la paix, à la stabilité et au développement en Asie du Sud-Est.

8. Au fil des ans, le Conseil de sécurité a développé un certain nombre d'aspects spécifiques de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits. Néanmoins, il est regrettable que l'importance sans égale que revêt la promotion, en coopération avec les organisations régionales, des mesures de confiance et du dialogue dans ce domaine ait été négligée dans une certaine mesure.

9. Un grand nombre de mesures de confiance sont en place mais leur mise en œuvre n'est pas à la hauteur des attentes. Elles doivent être modifiées car les motifs de leur existence ont évolué au fil du temps. Par exemple, il est essentiel, tout au long du

cycle d'un conflit ou durant la période d'après-conflit, de recourir à différents moyens et approches contextuelles pour parvenir à des résultats concrets.

10. Un débat public sur ce sujet permettrait donc de combler les lacunes et de contribuer utilement à l'action collective que mène le Conseil en s'acquittant de sa responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Objectifs du débat

11. Le débat public viserait à :

a) souligner qu'il importe de continuer de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits ;

b) mettre l'accent sur le fait qu'il faut encore améliorer et constamment renouveler les mesures de confiance et le dialogue de sorte à contribuer à la prévention et au règlement des conflits ;

c) partager les expériences et mettre en lumière les bonnes pratiques récentes en matière de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'entre les diverses organisations régionales à cet égard ;

d) renouveler les engagements communs et continuer de chercher des mesures propres à promouvoir le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et le règlement des conflits, parallèlement aux travaux du Conseil de sécurité et des autres organismes des Nations Unies.

Questions à examiner (à titre indicatif)

12. En regard de tels objectifs, les États membres et les orateurs sont invités à aborder les points suivants :

a) les nouveaux problèmes rencontrés pour ce qui est de promouvoir et d'appuyer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et les organisations régionales et sous-régionales aux fins de la prévention et du règlement des conflits ;

b) l'importance que revêt le développement des mesures de confiance et du dialogue pour soutenir l'action de prévention et de règlement des conflits ;

c) les expériences de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de promotion des mesures de confiance et du dialogue auprès des parties concernées aux fins du règlement des différends, et les enseignements qui en ont été tirés ;

d) les recommandations tendant au développement du partenariat complémentaire entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits par des mesures de confiance et le dialogue ;

e) les mesures propres à l'établissement et au développement de la coopération entre les organisations régionales à cet égard.

Modalités de la réunion, intervenants et document final

13. Le débat public de haut niveau se tiendra en ligne le 19 avril 2021 à 8 heures (heure de New York). Le Chef de l'État vietnamien présidera la réunion (à confirmer).

14. Les États Membres et les observateurs sont invités à envoyer une déclaration écrite à la Division des affaires du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org). Les déclarations adressées au plus tard le jour de la réunion seront compilées dans un document.
 15. Le Secrétaire général, des représentants de plusieurs organisations régionales et un ou plusieurs éminents experts devraient être au nombre des intervenants.
 16. Il est attendu une déclaration du Président du Conseil de sécurité à ce sujet.
-